



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIERS PAC 2023

LES DATES DE TÉLÉDÉCLARATION



AIDES OVINES, AIDE CAPRINE,
AIDE AUX PETITS RUMINANTS
1^{er} janvier → 31 janvier 2023



AIDES BOVINES,
VEAUX SOUS LA MÈRE
1^{er} janvier → 15 mai 2023



AIDES SURFACES
1^{er} avril → 15 mai 2023

→ LA DÉCLARATION SUR INTERNET EST **OBLIGATOIRE**

TELEPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION

telepac.agriculture.gouv.fr

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

POUR VOUS AIDER : ▶ N°Vert 0 800 221 371

CONTACTEZ VOTRE DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES (ET DE LA MER)